



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Préparation des projets de loi

Question écrite n° 45592

Texte de la question

M. Mansour Kamardine attire l'attention de Mme la Première ministre sur la cherté de la vie, le pouvoir d'achat et l'inflation en outre-mer, particulièrement à Mayotte. En effet, Mayotte est le département français d'outre-mer le plus durement touché par la hausse des coûts de la vie, avec une inflation à 5 % sur un an, ce qui est le chiffre le plus élevé des départements d'outre-mer, en particulier en ce qui concerne l'alimentation (+6,4 %), les produits frais (+19,6 %), l'énergie (+26,5 %) et le transport aérien (+30 %). De plus, les conséquences mondiales du blocage actuel du port de Shanghai ne sont pas encore connues en terme de continuité et de fréquence de dessertes des ports ultramarins, ni celles de la guerre en Ukraine, car les commandes des produits alimentant actuellement les magasins ont précédé la crise. Ainsi, en 2022, la cherté de la vie à Mayotte va atteindre des sommets jamais connus, notamment sur les deux postes particulièrement importants dans le budget des familles mahoraises que sont l'alimentation et l'énergie. Or Mayotte est la région française la plus démunie, avec 77 % des habitants vivant sous le seuil de pauvreté. Ainsi, les compatriotes de Mayotte sont ceux qui vont subir le plus durement une baisse du pouvoir d'achat et même du pouvoir de se nourrir. C'est pourquoi il est nécessaire que la situation des outre-mer fasse l'objet de mesures spécifiques dans les projets de loi « pouvoir d'achat », notamment le projet de loi de finances rectificatif et le projet de loi sur les retraites, tous deux en cours d'élaboration et dont l'examen est envisagé au Parlement en juillet 2022. M. le député propose à Mme la Première ministre : l'élargissement du bouclier tarifaire actuel sur l'essence à un panier de produits de première nécessité (gaz de cuisine, huile, riz, poulet et viande rouge importés) ; la majoration du futur chèque alimentation pour les outre-mer afin de tenir compte d'une prévisible cherté de la vie plus importante outre-mer qu'en métropole ; l'intégration de l'alignement des prestations sociales et du salaire minimum de croissance net servis à Mayotte dans le projet de loi « pouvoir d'achat » (le SMIC brut à Mayotte est inférieur de 20 % à celui de métropole et la plupart des prestations sociales sont minorées de 50 % par rapport aux autres départements français alors que le panier de la ménagère est le plus cher de toutes les régions françaises) ; la mise en place à Mayotte d'un plancher de pension de retraite au niveau du RSA servi en métropole (la retraite moyenne versée à Mayotte est de 270 euros par mois, la plus basse est de 50 euros et la plus élevée pour une carrière pleine de cadre est de 800 euros) ; la mise en place de filets sociaux permettraient de garantir une stabilité des prix des produits de première nécessité (PPN), de l'énergie et des transports. Ces filets sociaux pourraient être envisagés sous de multiples formes en plus du « chèque alimentaire » majoré : contrôle des prix, baisse des taxes, participation de l'État au transport maritime, constitution de stocks de PPN, aides à l'importation. Il lui demande les suites qu'elle entend donner à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45592

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Première ministre](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2022](#), page 3260

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)